

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 15.9.2011 sous le
n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 €-
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 1 au NICE-SNES n° 224 de décembre
2012
S3 aux S1 - Nice, le 10 janvier 2013

SOMMAIRE

P.1/1 Le 31 janvier : peser sur nos conditions...
P.2/2 Rentrée 2013 : une académie toujours en
retard
P. 3/2 Congés de formation professionnelle
P. 4/2 Liste d'aptitude
P.5/3 Conseil syndical académique
P.6/3 Langues vivantes au BAC

Annexe 1 : grève du 31 janvier
Annexe 2 : convocation CSA
Annexe 3 : tableau CAPA, GT, FPMA

Infos académiques n°4

Le 31 janvier : peser sur nos conditions de travail et sur la loi

Les semaines qui viennent seront marquées par deux dossiers importants pour nos professions et notre avenir : le vote sur la loi de refondation de l'école et la possible ouverture de négociations du dossier revalorisation de nos métiers et de nos carrières. Il est donc indispensable de poursuivre notre travail de conviction mais aussi de mettre en place un rapport de force qui oblige ce gouvernement à entendre la position majoritaire de la profession. C'est tout le sens de la journée nationale de grève du 31 janvier dans la fonction publique à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires pour obtenir l'amélioration de nos conditions de travail et la suppression du jour de carence. Mais ce doit être aussi l'occasion pour nos professions de dénoncer toute mesure qui ne respecterait pas notre identité professionnelle : non à un collège rattaché au premier degré, non à la bivalence, non à l'école du socle, non au dépeçage de l'orientation scolaire et de ceux qui la font, non à la main-mise des régions sur l'offre de formation. Nous voulons au contraire une véritable revalorisation de nos conditions de travail (carrière, charge de travail, modes de gestion) et de nos salaires (cf les médecins des zones déficitaires à 4 600 euros !), sans la subordonner à d'éventuelles contre-parties alourdissant déjà une charge de travail déjà grandissante. Nous voulons aussi une véritable réforme de l'école qui renforce le second degré et permette une nouvelle étape de la démocratisation pour nos élèves.

Soyons nombreux en grève jeudi 31 janvier, soyons nombreux dans les manifestations pour infléchir certaines orientations de ce gouvernement et exiger une politique économique qui cesse d'infliger des ponctions aux dépenses publiques au profit des entreprises.

Rentrée 2013 : une académie toujours en retard

Lors du Comité Technique Ministériel du 20 décembre le ministre Peillon a commencé à dévoiler ses arbitrages pour sa rentrée 2013. Même s'il a donné à la presse la primeur de l'information, curieuse conception du dialogue social pourtant érigé en méthode de travail, c'est bien un solde positif d'emplois qui est prévu pour la prochaine rentrée dans notre académie.

Avec l'octroi de **80 Equivalents Temps Plein d'enseignants et de 2 emplois de Conseiller Principal d'Éducation** cette dotation rompt avec les suppressions massives d'emplois subies depuis cinq ans et c'est très bien.

Cependant cette dotation ne peut suffire d'une part à effacer les dégâts engendrés par les budgets précédents et d'autre part à rattraper les retards accumulés par notre académie en ce qui concerne les conditions de travail des personnels et d'études de nos élèves. Un document de 101 pages diffusé lors de ce CTM confirme des retards en

terme de E/D (nombre d'élèves par division) et de H/E (nombre d'heures par élève) par rapport aux moyennes nationales tout particulièrement pour **les lycées (25^{ème} sur 30 pour le volume d'heures consacrées à chaque lycéen et 27^{ème} sur 30 pour le nombre de lycéens par division à la rentrée 2011)**. Dans les lycées professionnels la situation n'est pas meilleure puisque le document ministériel classe nos établissements **derniers sur les 30 académies pour le volume d'heures données par élève** ! Dans les collèges si nous sommes d'après ces documents revenus à la moyenne nationale, on peut constater une baisse sensible de ces moyennes au cours de ces dernières années. Ceux qui y travaillent savent bien que les conditions au quotidien n'ont cessé de se dégrader (taille des classes, disparition des heures en groupe, diminution du volume des horaires disciplinaires, incivilités,...)

Le ministre annonce dans le même temps l'octroi de **7 ETP de personnels administratifs et de 3 emplois pour les services sociaux**, ce qui ne peut être là aussi qu'une première mesure d'urgence.

Une programmation pluri annuelle est indispensable pour donner un nouvel élan de démocratisation à l'École que nous souhaitons et pour rattraper le retard endémique que connaît notre académie depuis de nombreuses années.

Congé de formation professionnelle : c'est le moment !

Les demandes pour obtenir un congé de formation, que l'on soit titulaire ou non-titulaire, sont à faire sur le site du rectorat dans la rubrique « COFPI » (<http://services.ac.nice.fr/>) services proposés aux élèves et aux personnels de l'éducation nationale rubrique COFPI.

Attention le calendrier rectoral est très resserré : saisie à réaliser entre le mercredi 9 janvier 2013 et le vendredi 25 janvier 2013.

Votre chef d'établissement devra vous remettre un accusé de réception qu'il vous faudra vérifier, compléter et signer.

Pour toutes questions, conseils ou problèmes n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU.

Liste d'aptitude au corps des certifiés

Saisie des candidatures sur SIAP (<http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-aux-promotions.html>) entre le 9 et le 31 janvier 2013 (17h).

Lors de la saisie, il sera demandé le NUMEN et un mot de passe. A l'issue de la cloture des inscriptions, un accusé de réception sera adressé dans votre établissement. L'ensemble du dossier – accusé de réception signé, titres et diplômes - devra obligatoirement être transmis par le chef d'établissement au rectorat au plus tard le 7 février 2013.

Conseil syndical académique

Un conseil syndical se tiendra au lycée **du Val d'Argens (Le Muy) le mardi 5 février 2013**.

Ce sera l'occasion de tirer un premier bilan des actions menées et de préparer les suites en fonction des réponses du gouvernement. Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

Langues vivantes au Bac : on continue à se mobiliser !

La mise en place de la Réforme des lycées en terminale avec en perspective le baccalauréat ne se fait pas sans douleur. Le SNES a été et reste mobilisé (voir article du dernier Nice Snés). En matière de langues vivantes, après de multiples audiences à l'automne et la tenue du Conseil Supérieur de l'Éducation le 22 novembre, quelques avancées immédiates en terme de calendrier, et à venir en terme d'évaluation de la compréhension de l'oral.

1) A l'issue du CSE du 22 novembre, consigne a été donnée aux Recteurs de permettre le passage de la compréhension orale jusqu'au troisième trimestre.

Le Rectorat de Nice a adressé aux chefs d'établissement une note le 3 décembre avec des « préconisations » en ce qui concerne le calendrier alors même que nombre de lycées avaient prévu l'évaluation en cours d'année (ECA) de la compréhension de l'oral au 2^{ème} trimestre conformément au BO de novembre 2011.

Extrait de la circulaire du Rectorat que vos proviseurs ont reçu le 3 décembre:

« Après consultation des corps d'inspection de langues et dans la mesure du possible , je vous demande de positionner:

*- l'épreuve de compréhension orale dans la semaine du **05 au 12 mars 2013** (le deuxième trimestre se terminant pendant des vacances) ,*

*- l'épreuve d'expression orale du **13 au 24 mai 2013** (24 mai dernier délai, des épreuves ponctuelles de baccalauréat débutant la semaine suivante) ».*

Le 14 décembre une note du Ministère aux Recteurs stipule :

« A titre transitoire pour la session 2013 uniquement et afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles modalités de l'évaluation en cours d'année de la partie orale des épreuves obligatoires de langues vivantes 1 et 2 (LV1 et 2), je vous informe que la « compréhension de l'oral » pourra être organisée sur une période plus large que celle prévue dans la note de service n°2011-200 susmentionnée. Ainsi, les établissements qui se trouveront dans l'impossibilité matérielle d'organiser la compréhension de l'oral au 2^{ème} trimestre seront autorisés à la mettre en place au 3^{ème} trimestre ».

L'anticipation du Rectorat de Nice ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de ce que le SNES a fait remonter au Ministère et que concrétise la note ci-dessus : organiser la compréhension de l'oral au 3^{ème} trimestre signifie pour nous, donner plus de temps à la préparation des élèves, n'oublions pas que l'horaire hebdomadaire est de 2h ! En organisant l'épreuve au « 3^{ème} trimestre » (début mars !) plutôt qu'au « 2^{ème} trimestre » (avant les vacances de février !), on joue avec les dates, on fait mine de satisfaire nos demandes mais en réalité, le compte n'y est pas pour les élèves.

Faisons en sorte d'organiser cette épreuve le plus tard possible, avant les vacances de printemps par exemple.

2) Pour l'épreuve d'expression orale, le SNES a demandé à Mme le Recteur que les évaluations se fassent au moins à l'échelle du bassin, comme pour les TPE, afin de ne pas évaluer des élèves de nos établissements, et afin de respecter l'anonymat des candidats. Demande a été faite aussi d'avoir des convocations et que les heures d'interrogations orales soient rémunérées comme pour tout examen.

3) Un travail de simplification des épreuves orales est en cours selon le cabinet du Ministre, en particulier sur la compréhension orale (mais pas pour cette année)

« Il n'est pas exclu d'envisager une épreuve ponctuelle à date unique par académie pour faciliter la confection des sujets, avec possibilité de création de banque de sujets. Il n'est pas exclu d'avoir recours à des QCM normalisés pour améliorer l'égalité de traitement entre les candidats » (message du S4)

Il faut dire que la confection des sujets de compréhension de l'oral dans les établissements sans qu'ils soient soumis à contrôle ni à l'expertise des corps d'inspection interroge sur l'égalité de traitement entre les élèves.

Le SNES-FSU continue donc à demander pour les années prochaines :

- que les épreuves prévues en CCF soient supprimées et transformées en épreuves terminales afin que les enseignants de langue n'évaluent pas leurs propres élèves :

- qu'une banque de sujets soit fournie afin d'alléger la tâche des enseignants et de garantir une plus grande harmonisation entre établissements ;

- que le travail supplémentaire imposé aux collègues soit reconnu par son intégration dans les services, et à titre transitoire par une rémunération en HSE.

MUTATIONS, PROMOTIONS, HORS-CLASSE, ...

LE MIEUX C'EST D'EN PARLER

AVEC CEUX QUE VOUS AVEZ ÉLUS !



Calendrier prévisionnel des CAPA relatives aux actes de gestion 2012-2013

CAPA	Certifiés	Agrégés	PEGC	CPE	COPSY
Promotion d'échelon	20/12			13/12	25/01
Congé de formation	21/03	26/03	15/03	15/03	15/03
Postes adaptés	21/03	26/03	15/03	15/03	15/03
<i>GT préparatoire</i>	08/03	08/03		07/03	
Liste d'aptitude	21/03	26/03			
Tableau d'Avancement (TA)*	27/05	07/05	28/05	31/05	25/01
Notation administrative	25/06	21/06	28/05	31/05	16/05

*TA = Hors-classe des Certifiés, des Agrégés et des CPE, Hors-classe et classe exceptionnelle des PEGC, accès au grade de Directeur de CIO pour les COPSY.

Calendrier prévisionnel du mouvement inter

GT	Type lycée (certifiés et agrégés)	CPE	COPSY
Gt situations de Handicap	22/01	30/01	25/01
GT vœux et barèmes	29/01	30/01	25/01

Calendrier prévisionnel du mouvement intra

GT/CAPA/FPMA	Type lycée (certifiés et agrégés)	CPE	COPSY
Gt situations de Handicap	06/05	17/05	17/05
GT vœux et barèmes	14 et 15/05	17/05	17/05
GT Postes spécifiques	24/05		
CAPA et FPMA	12,13 et 14/06	10/06	10/06
GT rattachements TZR - Recours	28/06		

Permanences : 04-97-11-81-53

Fiches syndicales : www.nice.snes.edu



JOURNÉE DE GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

À l'appel de FSU, CGT, Solidaires

LE JEUDI 31 JANVIER 2013

LE CHANGEMENT, C'EST L'ACTION !

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève pour :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Et pour le 2nd degré, les personnels dénoncent des conditions de travail dégradées et une charge de travail sans cesse alourdie :

- multiplication des postes sur plusieurs établissements,
- augmentation du nombre de classes à prendre en charge du fait des réformes (langues vivantes, SES ...) et des suppressions d'emplois,
- multiplication des réunions,
- formation continue en dehors du temps de travail,
- casse de la formation professionnelle initiale,
- décentralisation de l'orientation scolaire, ...